Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
30/04/2015	06/05/2015	F-082-15-C-0028

1. Intitulé du projet

RN102 - Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour les poids lourds à l'entrée du village de Mayres (PR70+000 en Ardèche)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: COLIGNON Olivier

RCS / SIRET: 1 3 0 0 0 1 5 6 3 0 0 0 1 9

Forme juridique: Administration Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°- d) Infrastructure routière	"Route inférieure à 3 kilomètres" : Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour poids lourds nécessitant l'élargissement de la RN sur 500 mètres environs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour poids lourds à l'entrée du village de Mayres (07) nécessitant l'élargissement de la Route Nationale 102 sur un linéaire de 500 mètres environs.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La côte de Mayres se développe sur une longueur de 10 kilomètres entre le col de la Chavade (PR 80) et le village de Mayres (PR 70). La pente du profil en long de la route peut ponctuellement atteindre voire dépasser les 10 %. Le tracé implanté à flanc de coteau dans un contexte topographique très marqué est par ailleurs très sinueux. Cette côte fait partie des sections du réseau routier national classées à forte déclivité, sur une longueur conséquente, répertoriées pour être problématiques pour les autocars et les poids lourds. A noter en 1954, l'accident d'un autocar en déperdition ayant engendré une vingtaine de morts, toujours présent dans les esprits au plan local.
En 2007, la mission d'expertise qui a réalisé l'audit des sections à forte pente a préconisé de mettre à l'étude la faisabilité de lits d'arrêt d'urgence pour les poids lourds, dont un situé à proximité immédiate de l'entrée du village de Mayres.
La décision de réaliser ce projet afin d'améliorer la sécurité a alors été prise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 6 mois et induisent notamment :

* terrassements ;
* création d'une fosse ;
* reprise de la chaussée ;
* mise en place d'équipements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet n'induit pas de modification de trafic qui restera similaire au trafic actuel (3682 véhicules/jours en 2010 dont 11.4% de poids lourds) après la mise en service.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit être soumis: à déclaration d'utilité publique

Le projet a déjà fait l'objet: d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (novembre 2012)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale y compris zone de chantier	9630 m²
Infrastructure routière	420 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RN102 - PR69+800 à 70+220
Commune de Mayres (07330)

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 ° 06 ' 07 " E **Lat.** 44 ° 40 ' 05 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 4 ° 05 ' 58 " E **Lat.** 44 ° 40 ' 09 " N

Point d'arrivée : **Long.** 4 ° 06 ' 17 " E **Lat.** 44 ° 40 ' 04 " N

Communes *traversées :*

Mayres

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Outre le fait que le projet si situe en grande partie sur le domaine routier existant, il nécessite également l'utilisation de surfaces pentus de landes, terres et bois.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Le projet se situe dans deux ZNIEFF de type II (à leur frontière commune) : - Serres et Adrets de la haute vallée de l'Ardèche (820003417) ; - "Serres" séparant la haute-vallée de l'Ardèche et celle du Lignon (820030077). Le projet se situe également à proximité d'autres ZNIEFF: - une de type II se situant à 2km à l'Ouest du projet ; - trois de type I dont la plus proche (820030103) se situe à 300m au Sud du Projet.
en zone de montagne ?	☒	☐	Haute/moyenne montagne résidentielle/touristique de classe 2.
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est couverte par un plan de prévention du risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à 700m au Sud d'un SIC (Cévennes Ardéchoises). Quatre SIC du même type se situent à une distance comprise entre 2.5 et 4 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent en matériaux est évalué à 10600m3.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de 5900m² environ de landes, terres et bois.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Imperméabilisation de 1400m² supplémentaires environ, les eaux de plateforme se repartissant majoritairement sur deux ouvrages hydrauliques existants (repris du fait de l'élargissement de la voirie et non du fait de la modification des débits qui demeure très faible).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :*** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Clermont - Ferrand le, 30 AVR. 2015

Signature

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Massif Central

Olivier COLIGNON

Annexe 2 - Plan de situation

Plan de situation
Ech: 1/25 000

RN 102 - Cote de Mayres
Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour les poids lourds

Positionnement du lit d'arrêt

Annexe 3 – Vues photographiques

Vue 1 (mai 2012) – Entrée du village de Mayres (depuis l'aval)

Vue 2 (janvier 2011) - Zone intermédiaire

Vue 3 (janvier 2011) – Zone de départ du lit d'arrêt

Vue éloignée sur ouvrage hydraulique (mai 2012)

Vue complémentaire de la section de l'aval vers l'amont (mai 2012)

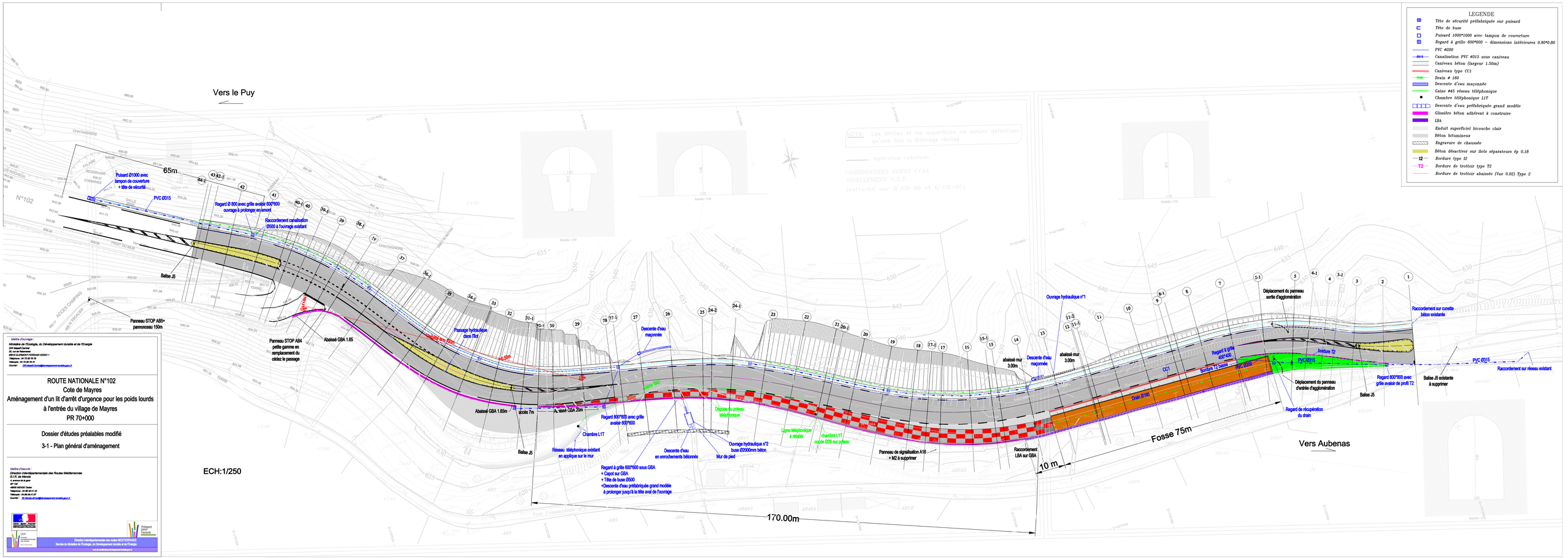
Vers le Puy
65m
Puisard Ø1000 avec tampon de couverture + tête de sécurité
PVC Ø315
Regard Ø 800 avec grille avaloir 600*600 ouvrage à prolonger en tamont
Raccordement canalisation Ø300 à l'ouvrage existant
Balise J5
Panneau STOP AB4 petite gamme en remplacement du cédez le passage
Panneau STOP AB5+ pannonceau 150m
Abaissé GBA 1.65
Passage hydraulique dans l'fût
Abaissé GBA 1.65m
accès 7m
Abaissé GBA 20m
Regard 800*800 avec grille avaloir 600*600
Chambre L1T
Réseau téléphonique existant en applique sur le mur
Balise J5
Regard à grille 600*600 sous GBA + Capot sur GBA + Tête de buse Ø500 +Descente d'eau préfabriquée grand modèle à prolonger jusqu'à la tête aval de l'ouvrage
Descente d'eau maçonnée
Descente d'eau en enrochements bétonnés
Dépose du poteau téléphonique
Ouvrage hydraulique n°2 buse Ø2000mm béton
Mur de pied
Ligne téléphonique à réhabiter
chambre L1T accès Ø28 sur poteau
Panneau de signalisation A16 + M2 à supprimer
Ouvrage hydraulique n°1
abaissé mur 3.00m
Descente d'eau maçonnée
abaissé mur 3.00m
Raccordement LBA sur GBA
10 m
Fosse 75m
Regard à grille aval 600
Bordure T2 franchissable
PVC Ø315
CC1
Drain Ø160
Déplacement du panneau sortie d'agglomération
Raccordement sur cunette béton existante
Bordure T2
PVC Ø315
Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
Regard de récupération du drain
Regard 800*800 avec grille avaloir de profil T2
Balise J5
Balise J5 existante à supprimer
Raccordement sur réseau existant
Vers Aubenas
170.00m
ECH:1/250
NOTA: Les limites et les superficies ne seront définitives qu'une fois le Bornage réalisé
Application cadastrale
COORDONNEES RGF93-CC44
NIVELLEMENT N.G.F.
(rattaché sur Q'.GH-68 et Q'.GH-65)
LEGENDE
Tête de sécurité préfabriquée sur puisard
Tête de buse
Puisard 1000*1000 avec tampon de couverture
Regard à grille 600*600 – dimensions intérieures 0.80*0.80
PVC ø200
Canalisation PVC ø315 sous caniveau
Caniveau béton (largeur 1.50m)
Caniveau type CC1
Drain ø 160
Descente d'eau maçonnée
Gaine ø45 réseau téléphonique
Chambre téléphonique L1T
Descente d'eau préfabriquée grand modèle
Glissière béton adhérent à construire
LBA
Enduit superficiel bicouche clair
Béton bitumineux
Engravure de chaussée
Béton désactiver sur îlots séparateurs ép 0.18
Bordure type B2
Bordure de trottoir type T2
Bordure de trottoir abaissée (Vue 0.02) Type 2
Maître d'ouvrage :
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
DIR Massif Central
2C, rue de Fontarabie
63010 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04 73 28 79 79
Télécopie : 04 73 28 79 74
Courriel : DIR-Massif-Central@developpement-durable.gouv.fr
ROUTE NATIONALE N°102
Cote de Mayres
Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour les poids lourds à l'entrée du village de Mayres
PR 70+000
Dossier d'études préalables modifié
3-1 - Plan général d'aménagement
Maître d'œuvre :
Direction interdépartementale des Routes Méditerranée
Z.I.N. des Milles
1, avenue de la gare
BP 122
48000 MENDE Cedex
Téléphone : 04 48 49 41 43
Télécopie : 04 48 49 41 01
Courriel : DIR-Medes-Mende@developpement-durable.gouv.fr
Direction interdépartementale des routes MEDITERRANEE
Service du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

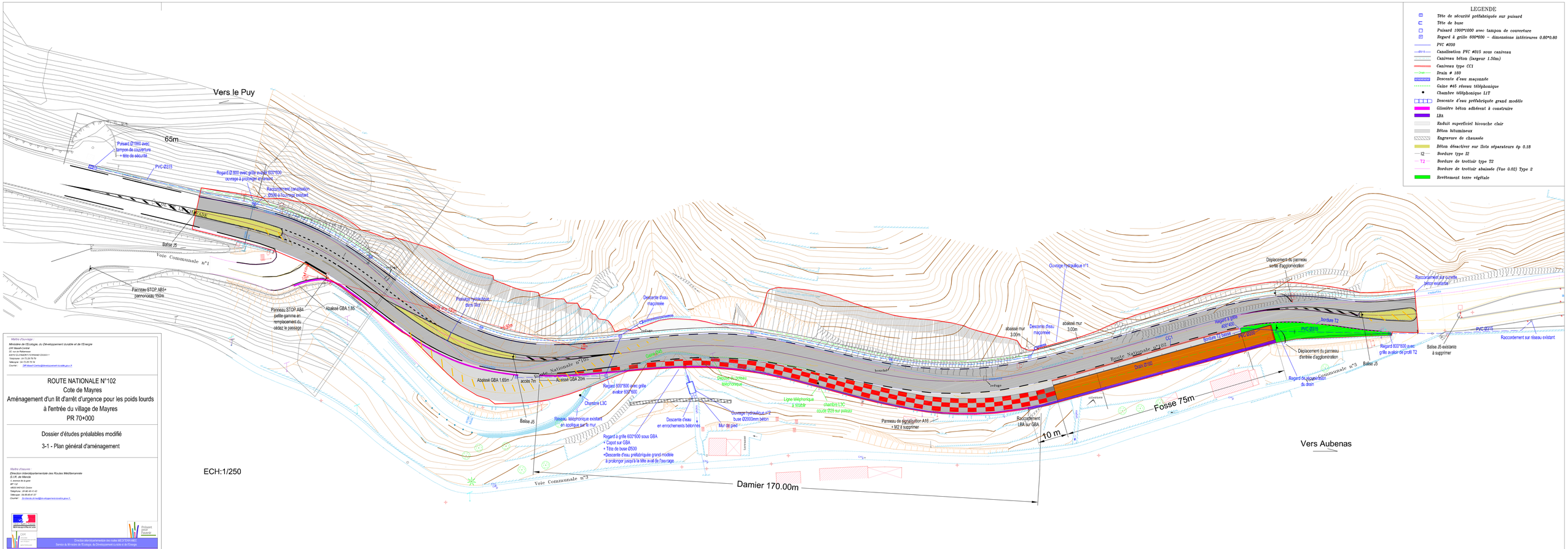

Maître d'ouvrage :
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
DIR Massif Central
30, rue du Rallemand
63010 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04 73 29 79 79
Télécopie : 04 73 29 79 74
Courriel : DIR-Massif-Central@developpement-durable.gouv.fr

ROUTE NATIONALE N°102

Cote de Mayres

Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour les poids lourds à l'entrée du village de Mayres

PR 70+000

Dossier d'études préalables modifié

3-1 - Plan général d'aménagement

Maître d'oeuvre :
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
D.I.R. de Mende
4, avenue de la gare
BP 137
48003 MENDE Cedex
Téléphone : 04 66 49 41 43
Télécopie : 04 66 49 41 41
Courriel : : direction.dir-mende@developpement-durable.gouv.fr

Liberté
Égalité
Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Préparé
Piloté
Partagé
Réseau scientifique et technique du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction interdépartementale des routes MEDITERRANEE
Service du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
www.developpement-durable.gouv.fr

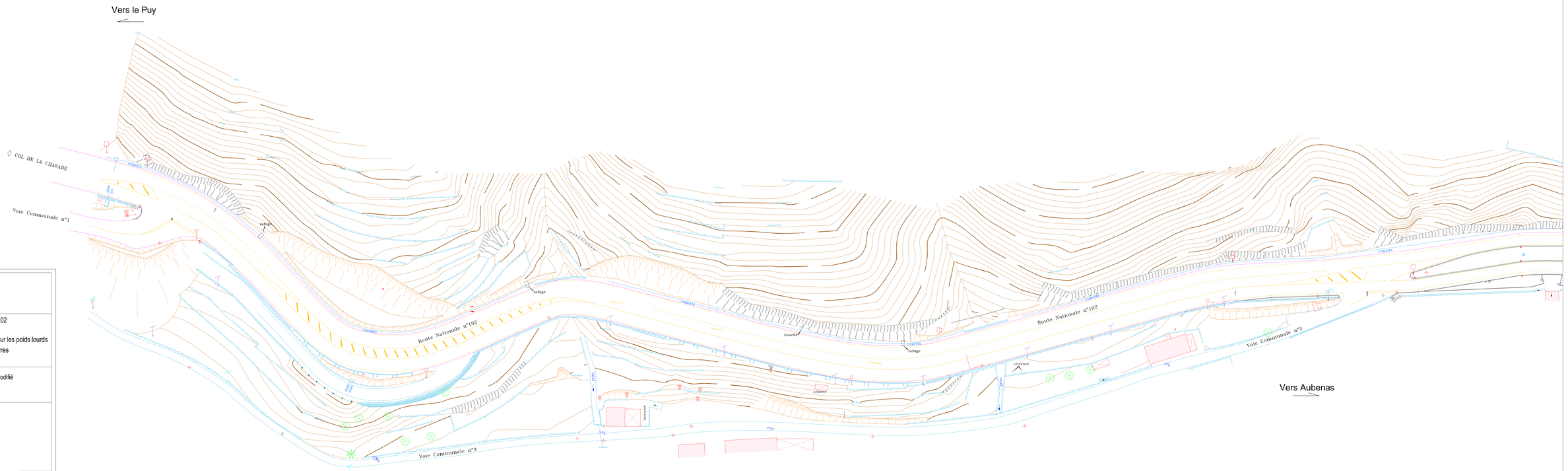

Maître d'ouvrage :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
DIR Mediterranée
SC Ice de Mediterranée
BATIC CLAIMANT-KYRIAKO-CODEX 1
Telephone : 04 73 29 79 79
Telecopie : 04 73 29 79 74
Courriel : DIR.Mediterranee@developpement-durable.gouv.fr

ROUTE NATIONALE N°102
Cote de Mayres
Aménagement d'un lit d'arrêt d'urgence pour les poids lourds
à l'entrée du village de Mayres
PR 70+000

Dossier d'études préalables modifié

Plan topographique

Maître d'oeuvre :

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
S.I.R. de Mende
4, avenue de la gare
BP 102
48003 MENDE Cedex
Telephone : 04 66 49 41 43
Telecopie : 04 66 49 41 02
Courriel : Bordeaux.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Président pour l'avenir

Direction Interdépartementale des routes MEDITERRANEE
Service de Mobilité de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
www.developpement-durable.gouv.fr